



Contrat d'Agglomération

2009 - 2014



Table des matières



Convention entre les signataires	5
<i>Article 1</i> ■ Objet de la convention	6
<i>Article 2</i> ■ Articulation avec les autres politiques contractuelles et territoriales	6
<i>Article 3</i> ■ Modalités d'engagement et de versement des subventions	6
<i>Article 4</i> ■ Durée du contrat	7
<i>Article 5</i> ■ Suivi et évaluation du contrat	7
Contrat d'Agglomération 2009-2014	9
Axe compétitivité et attractivité	11
Rénovation et agrandissement du Musée de la Mer	13
Création d'un espace d'activités économiques sur le plateau des Hauts de Bayonne	14
Axe Excellence Environnementale	17
Mobilité durable	19
1) Réseau de Transports en Commun en Site Propre	19
2) Pôle multimodal en gare de Bayonne	20
3) Développement du réseau de pistes cyclables	21
Aménagement du littoral Angloy	23
Consolidation de falaises de la Côte des Basques	26
Maintien de l'agriculture périurbaine	27
Qualité des eaux de baignades et protection contre les inondations	28
Plan climat et maîtrise de l'énergie	30
Axe Solidarité et Créativité	37
Salle culturelle du Quintaou	39
Rénovation de la patinoire	40
Construction du complexe aquatique des Hauts de Sainte Croix ..	41
Equipements sportifs permettant la pratique sportive des lycéens et des étudiants	42
Tableau de synthèse des financements	43

Table des matières

Contrat d'Agglomération

2009 2014



Convention entre les signataires



Convention entre les signataires



- VU** le Contrat de **Projets Etat Région Aquitaine** signé le 5 mars 2007 pour la période 2007 - 2013.
- VU** le Contrat **Territorial Pays Basque** signé le 8 septembre 2008 pour la période 2007 - 2013.
- VU** la délibération du 9 février 2007 de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz approuvant le **projet d'Agglomération « Réussir ensemble, projet pour 2007-2013 »**.
- VU** l'avis donné par le Conseil de Développement **sur le Projet d'Agglomération** en date du 31 mai 2007.
- VU** la délibération du 28 janvier 2008 du Conseil Régional établissant le **cadre d'intervention pour les contrats d'agglomération** de la période 2008-2013.
- VU** la Convention Cadre du 29 août 2008 de **Renouvellement Urbain du quartier des Hauts de Bayonne** pour la période 2008/2012.
- VU** la Convention Cadre du 24 avril 2009 de **Renouvellement Urbain du quartier des Hauts de Bayonne** pour la période 2008/2012.
- VU** la délibération du Conseil Régional d'Aquitaine en date du 9 juillet 2009.
- VU** la délibération du 25 juillet 2009 de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz approuvant le Contrat d'Agglomération.

Article - 1 ■ Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des concours apportés par le Conseil Régional aux projets menés ou soutenus par la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz au titre du Contrat d'Agglomération 2009-2014.

Article - 2 ■ Articulation avec les autres politiques contractuelles et territoriales

Le présent contrat fait référence aux grands projets du Contrat de projets Etat-Région pour le territoire concerné.

Le présent contrat s'inscrit en cohérence avec le Contrat Territorial Pays Basque 2008-2013 signé le 8 septembre 2008.

Les Conventions Cadre de Renouvellement Urbain du quartier des Hauts de Bayonne pour la période 2008/2012 constituent également une référence du présent contrat.

Article - 3 ■ Modalité d'engagement et de versement des subventions

Les projets inscrits au Contrat d'agglomération mobilisent les crédits prévus au titre des grands projets du CPER, ainsi que des crédits dits « de droit commun » des politiques sectorielles de la Région.

La Région, ayant approuvé les actions proposées par la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, et pris acte des coûts d'objectifs et des plans de financement proposés, s'engage à contribuer à leur réalisation, dans le respect des règles spécifiques existantes et sous réserve de ses disponibilités budgétaires.

L'attribution des subventions nécessitera une délibération de la commission permanente après l'instruction de chaque demande par le service concerné.

Article - 4 ■ Durée du contrat

Le présent contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2014.

Les termes du contrat pourront faire l'objet d'une renégociation à la mi-parcours après une évaluation, afin de prendre en compte l'évolution des projets et de leurs besoins en financement. Cette renégociation fera l'objet d'un avenant.

Article - 5 ■ Suivi et évaluation du contrat

Un comité de suivi du contrat d'agglomération réunissant les représentants des signataires sera installé pour la durée du contrat. Ce comité sera réuni au moins une fois par an pour établir un état d'avancement des actions et faire un point sur les engagements financiers des signataires et des autres financeurs.

En cas d'extension géographique de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz pendant la durée du contrat, il sera proposé la passation d'un avenant au contrat.

A la mi-parcours de la programmation, soit au cours de l'année 2011, un bilan quantitatif et qualitatif sera établi par la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz qui servira de base à un avenant si celui-ci est nécessaire.

Un second bilan sera établi en fin de contrat par la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz.

Fait le

Le Président du
Conseil Régional d'Aquitaine

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
de Bayonne Anglet Biarritz

Alain ROUSSET

Jean GRENET



Contrat d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du BAB

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz assume une responsabilité de centralité, en prenant à sa charge les coûts de multiples services destinés à la population du Pays Basque en général et elle joue, au profit de ce dernier, son rôle de capitale ouverte et de leader du développement de tout ce territoire.

Elle participe, à cet égard, avec les collectivités régionales et départementales à la réalisation d'infrastructures de transport essentielles au désenclavement de toute la région (*routes, ferroviaire, aéroport, port*), à la politique de l'eau, de l'assainissement, du traitement des déchets ménagers, à la coopération transfrontalière, etc.

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz a placé son projet de développement dans une parfaite cohérence avec les principales orientations du Contrat de Projets Etat-Région Aquitaine et du Contrat Territorial Pays Basque.

La réussite de ce Contrat d'Agglomération, complété par le Programme Pluriannuel d'Investissement (*P.P.I.*) communautaire et renforcé par les trois politiques municipales ambitieuses mises en œuvre, sera le facteur déterminant d'un plus grand bien-être des populations, d'un lien social plus dense et d'un accroissement de l'emploi et des richesses. Mais elle aidera aussi concrètement, fortement, à la solution des problèmes du Pays Basque intérieur.

C'est dans cette perspective, éclairée par le projet d'agglomération « Réussir ensemble, projet pour 2007-2013 » adopté par le Conseil de Communauté du 09 février 2007, que le nouveau Contrat d'Agglomération s'est délibérément situé sur les trois priorités suivantes :

- **la compétitivité et l'attractivité,**
- **l'excellence environnementale,**
- **la solidarité et la créativité.**



Axe Compétitivité et Attractivité



La stratégie de développement économique de l'Agglomération privilégie l'appui à six grands domaines à fort potentiel :

- **l'informatique industrielle, productive et domotique,**
- **les NTIC et l'audio-visuel,**
- **la construction aéronautique,**
- **le tourisme de congrès, d'affaires et thématique,**
- **l'environnement lié à l'eau et à la mer,**
- **la logistique et le transport combiné.**

La Communauté d'Agglomération choisit d'opérer en priorité en amont en soutien à l'innovation (*centres de recherches, laboratoires*) et en aval pour faciliter l'implantation des entreprises (*aménager et mieux équiper pour accueillir les activités*), le tout en prenant résolument appui sur un développement ambivalent des nouvelles technologies (*mise en place d'un réseau permettant l'accès au haut débit, implantation à Izarbel d'un centre de ressources numériques...*).

Bayonne dispose d'un tissu industriel solide et, si la disparition de plusieurs grandes entreprises l'a touchée de plein fouet, on peut constater que la création et le développement des P.M.E. locales ont partiellement compensé ces pertes. Ce qui témoigne d'une réelle capacité d'initiative.

Bayonne, c'est aussi un port qui se maintient à un niveau d'activité remarquable, une vie culturelle, sociale et sportive dense, une offre commerciale et un pouvoir d'attraction incontestables.

Anglet est positionnée très différemment. Elle accueille une population jeune, formée, entreprenante. Elle est un centre commercial puissant, même si celui-ci doit toujours évoluer pour rester concurrentiel. Elle dispose d'une offre importante de services, d'un pôle universitaire scientifique et technologique, de zones d'activités en pleine évolution. La Ville dispose de plages parmi les plus belles de la Côte Basque et d'un potentiel de développement touristique considérable.

Quant à Biarritz, elle est tournée vers le tourisme, diversifié et de qualité, bénéficiant d'une activité tout au long de l'année. Elle est marquée par un équipement public de haut niveau, une animation culturelle reconnue, un grand nombre de résidences secondaires et une notoriété internationale. La proximité de la Technopole d'Izarbel lui donne une image moderne intéressante.

La Communauté d'Agglomération soutient des opérations aussi importantes que la logistique de transport multimodal à Mouguerre, le pôle aéronautique sur le site de Technocité à Bayonne, la consolidation du « plateau image » dans le quartier des Rocailles à Biarritz, les techniques nouvelles de communication et l'informatique à Izarbel, les produits « glisse » du côté de la Barre à Anglet, l'implantation prochaine d'IKEA, etc.

Mais tout cela ne doit pas effacer la nécessité de créer un véritable pôle de compétitivité touristique sur la Côte Basque autour de Biarritz. Le tourisme est soumis à une concurrence internationale vive, qui remet tout en cause, à chaque moment. Nos produits doivent être au niveau d'exigence du marché.

La création du « POLE BIARRITZ OCEAN », réunissant les projets de construction de la Cité de l'Océan et d'extension du Musée de la Mer, s'inscrit dans une perspective d'animation touristique et de création d'activités de services et de recherche. Elle participera au renforcement de l'image de la Ville et de la Côte Basque, centrée sur la sensibilisation, l'information et la connaissance, par rapport aux enjeux environnementaux de l'océan.

De même, la Halle d'exposition commerciale d'Iraty viendra compléter l'offre de l'Agglomération sur le marché du tourisme d'affaire, du tourisme culturel (*grands événements*), des salons et foires. Elle renforcera l'attractivité de la Côte Basque et de la Région Aquitaine.

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz porte particulièrement son attention sur les opérations de tourisme urbain. Dans ce cadre, il est ainsi proposé l'inscription au Contrat d'Agglomération de l'opération d'extension du Musée de la Mer à Biarritz.

Mais parallèlement, l'accent est mis sur l'extension, la réhabilitation ou la création de zones d'activités, nécessaires au développement de l'activité économique :

- **le pôle de développement durable des Landes de Juzan à Anglet,**
- **la réhabilitation du site de la SAFAM à Bayonne,**
- **l'espace d'activités économiques sur le plateau des Hauts de Bayonne.**

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz sera partenaire d'opérations ayant trait à l'amélioration de sa compétitivité et de son attractivité. Il est possible de citer :

- **la participation aux projets de Ligne à Grande Vitesse,**
- **la participation au Syndicat Mixte du Centre Européen de Fret,**
- **le Plateau de l'Atalaye à Biarritz - Cohérence d'aménagements urbains aux abords du Musée de la Mer,**
- **la Place de la Bécasse à Anglet - Redynamisation du commerce urbain,**
- **les Halles Municipales de Biarritz et aménagements urbains Redynamisation du commerce urbain,**
- **les voiries et aménagements urbains du centre ville à Bayonne Redynamisation du commerce urbain,**
- **la participation au projet de pôle territorial de formation de la Chambre des Métiers.**

Rénovation et agrandissement du Musée de la Mer

A ■ Nature de l'opération

Programme d'extension et de modernisation du Musée de la Mer de Biarritz situé en front de mer, dont les derniers travaux de rénovation datent de 1992.

Le Musée de la Mer accueille en moyenne 230 000 visiteurs par an.

L'objectif de ce projet est de rendre le Musée de la Mer plus attractif et fonctionnel afin de répondre aux attentes du public, porter sa fréquentation à 350 000 visiteurs/an, et demeurer compétitif vis-à-vis des autres aquariums de la région et notamment ceux de San Sébastian et de La Rochelle.

Le Musée de la Mer et la future Cité de l'Océan et du Surf seront gérés par une même structure dans une logique d'actions et de produits touristiques communs sur le thème Biarritz Océan.

La création de ce nouveau pôle Biarritz Océan va générer entre 15 et 20 emplois permanents.

Le projet comprendra :

- la création de salles d'expositions vivantes de la faune tropicale (aquariums) ;
- la création d'un bassin lagon de 1 200 m³ ;
- la création d'une salle pour ateliers pédagogiques, centre de ressources pour le développement des connaissances sur la faune et la flore océaniques ;
- la création d'une salle audiovisuelle (80 personnes) ;
- la création d'une boutique ;
- le regroupement des locaux techniques.



B ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Biarritz

C ■ Montant prévisionnel

Montant de l'investissement : 13 420 000 euros hors taxes.

D ■ Etat d'avancement de l'opération

Programme des ouvrages et de la scénographie réalisés par le cabinet Coutant.

Mise en place d'un Partenariat Public Privé.

Travaux en cours de réalisation.

■ **impulser une dynamique économique** contribuant à tisser le lien social, s’inscrivant dans la politique d’insertion et d’accès à l’emploi impulsée localement dans le cadre du PLIE et de la Maison de l’emploi.

Ce projet s’inscrit dans le cadre du programme de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne (ANRU) et en constitue une déclinaison importante, en termes de renouvellement et de diversification économique.

Le périmètre d’étude couvre les terrains inscrits dans un secteur classé en zone d’urbanisation future 2AU et 2AUy au PLU, et délimité au nord par le boisement dit des vallons et au sud par l’avenue du 14 Avril (cf plan joint).

Une étude de définition de ce projet sera lancée dans le mois courant pour en identifier le positionnement et en préciser le contenu-programme économique.

B ■ Maîtrise d’ouvrage

La Communauté d’Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, après avoir acquis le foncier, procèdera à l’aménagement général de la zone par tranches pour :

- soit céder certains lots ainsi aménagés ;
- soit donner à bail la construction d’immeubles industriels directement aux industriels concernés et à des opérateurs spécialisés celle d’immeubles tertiaires.

C ■ Montant prévisionnel

La maîtrise du foncier, et l’ensemble des opérations à mener représentent un coût total qui reste à évaluer se décomposant de la façon suivante :

DEPENSES	
Acquisition des terrains	8 500 000 €
Aménagements	

D ■ Avancement de l’opération

Maîtrise foncière : en négociation
Etudes de contenu avancées à 5 %



Axe Excellence Environnementale



Le Projet d'Agglomération vise à préserver, dans un contexte de forte pression démographique, « l'agglomération jardin » :

- **mise en valeur et ouverture au public des espaces naturels sensibles ou boisés, maillage à travers de grands itinéraires verts à l'échelle de l'agglomération,**
- **protection du littoral et des berges de l'Adour contre l'érosion maritime et fluviale,**
- **amélioration de la qualité des eaux littorales et fluviales,**
- **collecte et valorisation des déchets,**
- **gestion des ressources et sécurisation de l'alimentation en eau,**
- **développement du management environnemental et de l'éco-citoyenneté, notamment au travers du Plan Climat.**

Les enjeux de coopération avec les territoires voisins sont en la matière clairement identifiés :

- **« gestion partenariale des ressources avec les territoires sur lesquels s'effectue le captage »,**
- **« renforcement de la coopération transfrontalière en matière d'environnement, de lutte contre la pollution, de traitement des déchets afin de faire de l'Eurocité une métropole verte tendant à l'excellence environnementale ».**

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz a mis en œuvre sur les années passées les actions de sa Charte pour l'Environnement et le Développement Durable et s'est engagée depuis dans la concrétisation d'un ambitieux « Plan Climat ». C'est donc l'ensemble de son bassin de vie qui bénéficie, directement ou indirectement, de la « politique verte » de la Communauté.

Réduire les pollutions et les nuisances urbaines, traiter les déchets de façon plus rationnelle, aménager les espaces publics, gérer les ressources de façon plus économique, réduire les risques urbains : dans ces différents domaines, concernant directement le cadre de vie, des actions ont été engagées comme la lutte contre le bruit, le développement du tri sélectif, la réforme en profondeur du mode d'enlèvement des déchets ménagers, l'effort en matière de propreté urbaine ou le soin apporté aux aménagements paysagers.

Ainsi, le projet de développement intègre un ensemble cohérent d'équipements d'accompagnement tels que parcs de stationnement, pistes cyclables, espaces publics urbains, équipements de gestion des effluents (*en particulier le délicat problème des eaux pluviales*), nouveaux modes de transport, etc.

Un ambitieux programme d'assainissement a aussi été mis en œuvre. Après les nouvelles stations d'épurations de Saint-Frédéric à Bayonne, de Marbella à Biarritz, du Pont de l'Aveugle à Anglet, d'importants travaux de modernisation ou de création de réseaux ont été réalisés ou sont en cours.

L'objectif de l'agglomération est en effet le traitement de 100 % des eaux usées, assurant une bonne qualité des eaux de baignade. Au titre de sa compétence hydraulique, la Communauté d'Agglomération participe par ailleurs au Contrat de Rivières des Nives et contribue financièrement à un fonds de solidarité permettant d'améliorer l'état bactériologique des eaux de la Nive, garantissant ainsi un approvisionnement de qualité de la ressource en eau potable.

La Plaine d'Ansot, le Lac Mouriscot - Bois de Boulogne - et le Parc écologique de la Barre sont aussi venus enrichir le patrimoine des zones naturelles restaurées et protégées. Le site de Bacheforès fera quant à lui l'objet d'une réhabilitation et d'une valorisation qui s'achèveront avec le départ de l'unité de traitement des déchets ménagers.

Avec la participation active au Syndicat « BIL TA GARBI », la Communauté d'Agglomération s'est associée un outil performant en matière de traitement des déchets.

La Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz porte aujourd'hui particulièrement son action sur les opérations traitant des modes de transports alternatifs et de l'intermodalité. De même, les opérations centrées sur la valorisation et la protection des espaces naturels urbains et périurbains, le maintien de l'agriculture périurbaine et la mise en application du Plan Climat sur l'agglomération sont proposées au Contrat d'Agglomération :

- **Une stratégie en matière de mobilité durable axée sur la création d'un Transport en Commun en Site Propre et du Pôle multimodal en gare de Bayonne,**
- **Développement du réseau de pistes cyclables,**
- **Aménagement du littoral anglois,**
- **Consolidation des falaises de la Côte des Basques,**
- **Maintien de l'agriculture périurbaine (site d'Ansot),**
- **Qualité des eaux de baignade et protection contre les inondations,**
- **Plan Climat et maîtrise de l'énergie**

Enfin, la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz sera partenaire d'opérations d'urbanisme et d'habitat durable, et ce notamment à travers le développement d'éco-quartiers tels que prévus sur le Maharin à Anglet, le Séqué à Bayonne ou Kléber à Biarritz.

Mobilité durable

A ■ Nature de l'opération

Le «tout voiture» a atteint aujourd'hui ses limites. Le développement de l'agglomération ne peut se poursuivre qu'en rééquilibrant les modes de transport. Réduire la présence de la voiture au profit des modes alternatifs (transports collectifs et modes doux) tout en conservant un bon niveau d'accessibilité constitue un enjeu essentiel du développement territorial. Complémentarité des réseaux et articulation entre transport et urbanisme sont les piliers de cette politique.

Trois opérations essentielles vont permettre de décliner sur l'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz cette ambition :

- créer un réseau de Transports en Commun en Site Propre,
- créer un Pôle Multimodal en gare de Bayonne,
- développer le réseau de pistes cyclables de l'Agglomération.

I ■ Réseau de Transports en Commun en Site Propre

Le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération bayonnaise définit treize objectifs d'actions afin de faciliter les déplacements entre les trois villes. Sept de ces objectifs peuvent se rattacher à la mise en œuvre d'un axe lourd de Transports en Commun en Site Propre :

- Améliorer le réseau de transports en commun actuel,
- Un meilleur partage de l'espace public entre les modes de déplacement,
- Complémentarité entre les moyens de transports,
- Inciter à l'utilisation des modes doux et des transports collectifs,
- Hiérarchiser les voies de circulation,
- Diminuer le bruit routier,
- Gérer la mobilité.

Il est donc proposé la création d'axes de transports en commun structurants entre Bayonne et Biarritz qui prendraient appui sur les lignes 1,2 et 3 du réseau actuel et représentant plus de 65 % de la fréquentation des transports en commun de l'Agglomération.

La première tranche du projet, constituée d'un tronçon de 4,5 km entre les centres villes de Bayonne et d'Anglet et prenant appui sur l'ancienne RN10 a été labélisée par le Grenelle de l'Environnement.



2 Pôle multimodal en gare de Bayonne

Dans son projet d'aménagement et de développement durable, la ville de Bayonne et la Communauté d'Agglomération ont inscrit au rang des priorités à court terme la préparation d'un grand projet de renouvellement urbain sur le secteur de la gare SNCF, sur la rive droite de l'Adour jusqu'au Pont Grenet.

Ce projet, centré autour de la gare de Bayonne, est l'un des grands chantiers que les collectivités territoriales, en relation avec les collectivités organisatrices de transport et les autorités compétentes en matière de déplacement, se doivent d'engager à court terme (2008) pour garantir durablement la qualité du pôle d'échange de la gare en prévision de la croissance des déplacements à l'horizon 2015 / 2020.

Dans la perspective d'une rapide et constante évolution du trafic ferré régional (TER) d'ici à 2015, de la réorganisation de la gare en vue de la LGV et de l'éventuelle réalisation d'une desserte cadencée de type tram-train, c'est l'ensemble des infrastructures des déplacements collectifs concentrées autour de la gare qui devront être réorganisées.

L'enjeu majeur de cette action urbanisme-déplacement sera de préparer l'évolution progressive des infrastructures ferrées liées au pôle gare, ainsi que de l'ensemble des sites d'accueils des autres modes de transports, à savoir :



- la gare routière (destination des bus de la régie départementale des Landes),
- le parc de stationnement automobile dont il faudra selon les prévisions d'expert, doubler la capacité actuelle pour se mettre en conformité avec les futurs besoins,
- la zone de prise en charge des taxis,

- **la zone automobile de dépose et de prise en charge rapide des voyageurs,**
- **l'arrêt de bus urbain et de la navette gratuite,**
- **les espaces de déplacements piétons et cyclables.**

Le périmètre de ce projet correspond globalement à un secteur compris entre le quartier de la gare SNCF intégrant le bas de la rue Maubec et les bords de l'Adour jusqu'à la limite de la zone portuaire.

Les investissements publics prévisionnels liés à cette opération devraient principalement concerner :

- 1) la création ou la requalification des infrastructures d'accès à la gare depuis le pont Grenet (dont le nouveau boulevard de la gare),**
- 2 la réalisation d'un ou plusieurs parcs de stationnement public d'une capacité d'accueil totale estimée à 900 places à terme,**
- 3) la délocalisation et le réaménagement d'une nouvelle gare routière,**
- 4) l'extension de la surface commerciale de la gare.**

3 Développement du réseau de pistes cyclables

Densification, mise en sécurité et maillage du réseau de pistes cyclables de l'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz.

Les principaux enjeux du développement du réseau de pistes cyclables sont :

- **d'offrir des solutions alternatives aux déplacements automobiles dans une agglomération où le trafic véhicules s'accroît fortement, avec des saturations d'axes et de dessertes littorales en été (à ce titre, le projet est intégré au Plan de Déplacements Urbains) ;**
- **de développer un réseau maillé structurant de pistes en site propre, d'espaces partagés piétons / cycles / Personnes à Mobilités Réduites et de voies vertes ;**
- **d'assurer la desserte des berges de l'Adour, du littoral et des grands espaces naturels ;**
- **d'intégrer les déplacements cyclables comme facteurs d'agrément touristique.**

Il est prévu de réaliser par tranches successives les aménagements suivants :

Sur la Commune de Bayonne :

- **Quai Adour rive Gauche, 2 000 ml sur le quai Resplandy (dont 800 ml réalisés en 2007/2008).**
- **Quai Adour Rive droite, 1 900 ml de véloroute du littoral entre Boucau et le pont Grenet ; 1 000 ml sur le quai Bergeret.**
- **Raccordement de part et d'autre du viaduc ferroviaire sur l'Adour, 300 ml.**
- **Liaison Nive Adour entre Glain et la porte de Mousserolles, 900 ml.**

- **Raccordement de part et d'autre de la passerelle de Barnetche sur la Nive, 2 600 ml.**
- **Voie verte d'Aritxague entre Anglet et le Giratoire de Lachepaillet, 2 500 ml.**
- **Site propre sur les allées Paulmy : 700 ml.**
- **Piste entre l'avenue du Grand Basque et les zones d'urbanisation, 1 500 ml.**

Sur la Commune d'Anglet :

- **Adoption d'un schéma directeur cyclable en Conseil Municipal de juin 1999.**
- **Liaison Centre ville - Cinq Cantons - Littoral, avant projet réalisé.**
- **Projet en étude pour une liaison Adour - Littoral et Forêt du Pignada - Quartier des Cinq Cantons.**

Sur la Commune de Biarritz : *En cours d'études*

B ■ **Maîtrise d'ouvrage**

Partagée suivant les compétences statutaires des collectivités.

C ■ **Montant prévisionnel**

Montant des investissements :

L'étude financière et de faisabilité du TCSP a permis d'établir une estimation sommaire de l'ensemble des travaux entre 33 et 39 Millions d'Euros Hors Taxes. Pendant la durée du contrat, les travaux peuvent être estimés à 24,5 millions d'Euros Hors Taxes.

L'ensemble des travaux du Pôle Multimodal est estimé à 20,5 millions d'Euros Hors Taxes.

La décomposition de ce montant est la suivante :

- 300 000 € ➡ Etudes pré-opérationnelles
- 3 000 000 € ➡ Voirie d'accès au pôle et diverses connexions
- 2 000 000 € ➡ Aménagement de la gare routière
- 13 000 000 € ➡ Parking de la gare (900 places)
- 2 200 000 € ➡ Espaces publics

La première tranche de l'aménagement est estimée à 7 500 000 € HT

Il est prévu un investissement pour les pistes cyclables sur la durée du mandat de 5 millions d'Euros Hors Taxes.

D ■ **Etat d'avancement de l'opération**

Les travaux du premier tronçon de ligne de transport urbain en site propre sont prévus dès le printemps 2009.

Les études pré-opérationnelles du pôle multimodal sont menées sur les années 2008 et 2009 et permettent d'envisager une première phase de travaux entre les années 2010 et 2013.

Aménagement du littoral Angloy

A ■ Nature de l'opération

Avec une façade océanique de 4,5 km, la ville d'Anglet possède un atout de développement touristique et économique, à aménager, protéger et mettre en valeur.

Ainsi le littoral angloy est caractérisé par sa richesse écologique.

L'aménagement prend en compte l'intérêt patrimonial, le paysage, l'architecture et doit aussi traiter l'arrière des plages, dans une vision élargie et solidaire garante de la préservation et de la qualité des paysages.

Ces actions s'inscrivent dans l'orientation stratégique destinée à « promouvoir une gestion intégrée durable du littoral Aquitain ».

Les espaces urbanisés des extrémités du littoral angloy, sur les sites dits de La Barre et des Sables d'Or, ont fait l'objet d'aménagements récents et de mise en valeur pour un traitement qualitatif et assurer l'accueil d'une sur-fréquentation estivale.

Dans le respect des principes du développement durable et dans un contexte de préservation des équilibres écologiques et du maintien des coulées vertes installées dans les années 1990 sur le littoral, l'ensemble des plages doit maintenant être remodelé. Un effort conséquent doit être porté sur la qualité des espaces publics et l'intégration paysagère des bâtiments de service nécessaires à l'accueil du public.

Pour atteindre ces objectifs, deux projets doivent être mis en œuvre :



1) la stabilisation de l'érosion des plages par un ré-ensablement maîtrisé des zones les plus sensibles et une protection des falaises

Le littoral angloy se développe sur 4,5 km de plage de sable fin, avec neuf plages surveillées, dont la fréquentation, avec plus de 10 000 personnes chaque jour, représente un facteur économique majeur.

La puissance de la houle, les hauteurs de marnage (*environ 4,80 mètres*) conjuguées aux marées conduisent à une érosion constante, avec des courants Nord/Sud parallèles au trait de côte.

Des ouvrages de protection ont été édifiés en 1976 au Sud du littoral, avec six épis en enrochement. La baisse des hauts-fonds au droit des plages contribue à accentuer le dévers des profils de plage, avec une baisse des niveaux de sable qui impose un ré-engraissement.

Dès 1998, les services de la DDE ont étudié pour le compte du District BAB des apports de sable à partir de la fosse de garde créée sur l'embouchure pour piéger les mouvements de sédiments sur l'estuaire, avec une capacité de 600 000 m³. La solution de rejet par un poste à quai depuis l'Adour est technique-

ment la plus fiable. La drague pouvant se brancher sur une conduite de refoulement disposée sur le littoral, en toute sécurité, quel que soit l'état de la mer.

Ceci imposerait la mise en œuvre d'une conduite de diamètre 800 mm, sur un développé de 1 km et permettrait un ré-ensablement annuel de l'ordre de 200 000 m³ sur les hauts de plage.

Les falaises du cap Saint Martin constituent la transition entre le littoral sablonneux et la côte rocheuse du Sud de la Côte Basque.

La hauteur de ces falaises est d'environ 40 mètres au sud de la plage du VVF. Elles sont constituées de strates alternées de roches dures et tendres, qui sont attaquées par les eaux pluviales d'infiltration et la houle frontale puissante qui a contribué à créer des cavernes, avec des encorbellements en déséquilibre dangereux.

Plusieurs propriétés bâties sont ainsi touchées sur Anglet et Biarritz.

Un effondrement majeur, d'environ 15 000 m³ de rochers a eu lieu en mars 1999, contraignant la Ville à interdire partiellement l'accès à la Plage du VVF.

La solution à mettre en œuvre consisterait, selon une étude établie par le cabinet SOGREAH, à combler les cavernes qui affaiblissent les masses rocheuses et à créer une protection frontale en blocs d'enrochement pour endiguer le travail de sape de la houle.

2) L'éloignement des voitures de la côte par la préférence donnée aux autres moyens de transport et en particulier les navettes de bus qui pourraient être relayées par des navettes fluviales

L'attractivité du littoral anglois est liée à la qualité de ses plages de sable fin, à l'importance des aires de loisirs et de détente connexes (*plus de 30 hectares d'espaces verts aménagés*), à la capacité des aires de stationnement (*3 500 places organisées*) avec une gratuité toute l'année.

L'espace public est ainsi sur fréquenté en saison estivale, où l'on a pu dénombrer plus de 6 000 véhicules particuliers, avec un envahissement des trottoirs, des voies résidentielles, des espaces verts ou lisières de parcelles boisées non closes.

Le boulevard des Plages en été connaît un trafic de l'ordre de 17 000 véhicules par jour.

Cette situation ne peut plus perdurer et la Ville a adopté deux types de mesures :

- **La programmation d'un plan cyclable dès 1999, qui a vu la réalisation de pistes cyclables en site propre sur tout le boulevard des Plages et l'avenue de l'Adour.**
- **Le développement d'un schéma de desserte en transport en Commun.**

La consultation pour une nouvelle délégation de service public, à lancer en 2009, prévoit ainsi un renforcement et une amélioration de la desserte des Plages, avec 4 lignes :

- **Une desserte par le Nord, via l'avenue de l'Adour vers La Barre.**
- **Un accès au sud de la forêt du Pignada par l'avenue de Montbrun.**
- **Un accès au sud par l'avenue de la Chambre d'Amour et l'avenue Guynemer.**

De plus, une desserte vers Biarritz, son littoral et la Cité de l'Océan sera organisée avec liaison de l'ensemble des plages d'Anglet depuis La Barre.

Par ailleurs, doit être étudié un réseau de desserte par navettes, avec une liaison directe vers le littoral à partir de parkings de dissuasion, afin de réduire les flux de véhicules.

Afin d'être efficaces dans les encombrements saisonniers, ces liaisons devront privilégier les voies en site propre pour des navettes à gabarit réduit ; ceci impliquera donc des modifications structurelles importantes de la voirie, avec suppression du stationnement longitudinal.

Ce programme d'aménagement pourrait être complété par des opérations plus ciblées

- **la hiérarchisation et l'amélioration de la lisibilité des accès, afin d'avoir une cohérence d'ensemble (signalétique, mobilier urbain, mise en valeur des entrées de plage...),**
- **la valorisation du littoral et de ses attraits grâce à des circuits thématiques (cheminements piétons, pistes cyclables pouvant être maillées avec des voies vertes...),**
- **la jonction de l'arrière plage aux plages à l'aide de liaisons transversales ponctuelles aménagées, pour guider le cheminement du public et permettre le maintien du milieu dunaire,**
- **le paysagement et la requalification de la plage renommée du VVF (village vacances famille), de sa desserte, notamment en transport en commun, des zones de stationnement des promenades de liaison vers la falaise, l'esplanade Y. Brunaud et la ville de Biarritz.**

B ■ **Maîtrise d'ouvrage** Ville d'Anglet

C ■ **Montant prévisionnel**

Montant des investissements : 10 000 000 € hors taxes

- dont 2 000 000 € ■■■► ré-ensablement des plages
- 1 000 000 € ■■■► confortement des falaises
- 2 000 000 € ■■■► aménagement du littoral
- 5 000 000 € ■■■► déplacements doux et infrastructures de transport en commun

D ■ **Etat d'avancement de l'opération**

Un pré-diagnostic a été établi par le cabinet CHARRIER, architecte à Bordeaux.

L'étude pour un projet d'ensemble « Anglet projet de ville - le littoral Mai 2005 » a été réalisée par l'agence d'urbanisme Adour Pyrénées.

- Etude préalable pour ré-ensablement des plages : CASAGEC au printemps 2009
- Diagnostic des falaises : ANTEA au printemps 2009.

Consolidation de falaises de la Côte des Basques

A ■ Nature de l'opération

Poursuite du confortement des falaises rocheuses situées dans la partie Sud de Biarritz, dans le but de stopper le recul des côtes, dont la vitesse actuelle est de 70 cm par an en moyenne, de protéger le patrimoine urbain et de sécuriser le domaine public.

L'opération se décompose de la manière suivante :

- Les premières tranches A et B ont été réalisées de 1988 à 1999 pour un montant total de 14,02 M€. Les travaux de la tranche C ont été réalisés sur une première partie en 2006 pour un montant de 3,8 M€.
- Le projet consiste en la poursuite des travaux de confortement de la tranche C définie dans le dossier de Déclaration d'Utilité Publique dont la durée a été prorogée de 5 ans. Les tranches Sud D, et E seront réalisées ultérieurement.



Ces travaux de confortement comportent trois phases :

- **la protection du pied de falaise** par une digue en enrochements pour stopper le travail de sape de la houle ;
- **la protection de la crête de falaise** par drainage des eaux souterraines qui entraînent une régression continue des couches d'alluvions ;
- **le traitement du flanc de falaise** pour éviter les cycles alternatifs de séchage et humidification qui participent à la destruction du matériau.

Il s'agit de protéger à la fois le pied de falaise qui domine les plages de sable, ainsi que le domaine public communal situé en crête de falaise et sur lequel se trouvent des constructions.

B ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Biarritz

C ■ Montant prévisionnel

Montant de l'investissement : tranche C (suite) 2 000 000 € hors taxes.

D ■ Etat d'avancement de l'opération

Etudes en cours.

Programmation des travaux : 2009 – 2013

Maintien de l'agriculture périurbaine

A ■ Nature de l'opération

Objectif : développement et connaissance de l'agriculture biologique périurbaine.

Le programme prévoit la réhabilitation intégrale et une légère extension de la ferme UHALDIA, actuellement en ruine.

Elle sera attribuée par le biais d'une convention à un agriculteur biologique (*Monsieur DAUTREMANT*) qui est d'ores et déjà associé au projet.

B ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Bayonne

C ■ Montant prévisionnel

Réhabilitation des bâtiments
d'exploitation : 500 000 € hors taxes.

D ■ Etat d'avancement de l'opération

- Début de l'opération : 2008
- Fin des travaux : 2009

M. Dautremant bénéficie d'une convention d'occupation du site depuis décembre 2008.



Qualité des eaux de baignade et protection contre les inondations

A ■ Nature de l'opération

La qualité des eaux de baignade de la Côte Basque repose sur la capacité des collectivités du bassin de l'Adour à traiter d'une part les eaux usées et d'autre part les eaux pluviales lorsque les réseaux d'assainissement sont de type unitaire.

En effet, lors de phénomènes pluvieux dépassant une certaine intensité, les eaux pluviales tendent à saturer les stations d'épuration sur lesquelles il est alors nécessaire de procéder à des déversements dans le milieu naturel. Avec les modifications constatées du climat, ces surcharges sont de plus en plus fréquentes, notamment en période de fréquentation touristique.

L'enjeu de la prochaine décennie en matière de qualité des eaux de baignade sera le stockage puis le traitement des surcharges pluviales par la réalisation de bassins tampons.

Ces bassins ainsi que les travaux envisagés sur les ruisseaux permettront d'autre part de gérer les problèmes d'inondations eux aussi de plus en plus fréquents.

Les aménagements projetés intègrent la création de bassins de rétention afin de réguler les crues, l'aménagement et la stabilisation des ruisseaux ou l'augmentation des sections d'écoulement :



- **canal de l'Atchinetche (Bayonne et Anglet) :**
stabilisation des berges
- **ruisseau Beyris (Bayonne et Anglet) :**
aménagement au niveau du Country Club Pontots
- **ruisseau Gendarmerie (Anglet) :**
aménagement des berges et création de bassins de rétention de 400 m³ et de 2000 m³
- **ruisseau du Maharin (Anglet) :**
création de deux bassins de rétention de 8000 m³ chacun
- **ruisseau de Florence (Anglet) :**
aménagement en cours par busage et création

d'un bassin de rétention de 3000 m³ et d'un poste de relèvement vers le ruisseau de l'Atchinetche.

- **quartiers de Chassin et de Blancpignon (Anglet) :**
renforcement des réseaux d'eaux pluviales.
- **bassin versant nord (Biarritz) :**
renforcement des réseaux d'assainissement unitaires.
- **réalisation de 6 bassins de stockage sur les réseaux d'assainissement unitaires de l'agglomération.**

Au-delà des travaux destinés à réduire les pollutions à leur source, il convient, face au renforcement des contraintes des directives européennes à l'horizon 2011, de privilégier deux axes de réflexion complémentaires :

■ **Assurer un diagnostic fiable de la réalité de la pollution bactériologique** dans le respect des futures normes européennes et assurer un suivi des propriétés mal raccordées sur les réseaux d'assainissement, susceptibles de dégrader cette qualité par des rejets dans les ruisseaux et dans le milieu naturel.

■ **Déterminer avec précision les origines diverses de pollution** de l'Adour dont l'influence est certaine sur les plages au nord du littoral Angloy.

Pour cela, une étude complémentaire au Schéma Directeur de l'Assainissement sur les Eaux Claires Parasites vise à identifier les sous bassins versants présentant des anomalies de raccordement et des points de rejets polluants.

B ■ Maîtrise d'ouvrage

Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz.

C ■ Montant prévisionnel

Réalisation de bassins sur réseaux unitaires ■■■▶ 21 000 000 € HT

Travaux sur ruisseaux ■■■▶ 13 000 000 € HT

Une tranche fonctionnelle est retenue pour la durée du Contrat d'Agglomération pour un montant de 21 000 000 Euros hors taxes.

D ■ Etat d'avancement de l'opération

La phase de diagnostic a été initiée en 2006 par le LASAGEC en étudiant les influences du panache de l'Adour sur la qualité des eaux des plages.

L'étude sur les Eaux Claires Parasites est en cours.

Les bassins versants concernés sont (*collecte d'eaux usées en mode séparatif*) : ruisseau Barbot, PR Adour, PR Pontot et PR Cassou à ANGLET.

Les études sur les bassins de rétention régulateurs de crues des différents réseaux de l'Agglomération sont également en cours d'études techniques.

Plan climat et maîtrise de l'énergie

A ■ Nature de l'opération

Réalisation d'un plan climat au niveau de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz.

- **Réalisation d'un bilan carbone à l'échelle de la Communauté.**
- **Définition des cibles prioritaires à fort effet de levier et d'entraînement.**
- **Mise en place d'actions afin de réduire les gaz à effet de serre et de faire baisser les dépenses énergétiques.**

Mise en place d'actions directes dans les champs de compétences de la Communauté d'Agglomération et incitatives auprès des partenaires et du public.

Etudes sur la mise en place de règles d'éco-conditionnalité pour la réalisation des projets.

Il est également étudié la mise en place d'un référent énergie / Plan climat au sein des services de la Communauté d'Agglomération et de chacune de ses villes membres.

B ■ Maîtrise d'ouvrage

Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz.

C ■ Montant prévisionnel

Le Conseil Communautaire a validé le lancement de la démarche du plan climat coordonné avec les villes membres lors de sa séance du 9 février 2007.

Réalisation des cinq bilans carbone (*4 patrimoines et services pour la Communauté de Bayonne, Anglet et Biarritz et chacune des villes et 1 sur le territoire de l'agglomération*) en 2007/2008.

Les programmes d'action Patrimoine et Services de la Communauté et territoire ont été présentés et validés au Bureau de la Communauté respectivement en février et mars 2009.

L'ensemble fait l'objet d'une délibération qui sera examinée en Conseil Communautaire du 11 Juin 2009.

Début mai, 34 % des 109 actions étaient engagés.

Patrimoine et services

AXE 1 ■ Politique de déplacements rationnelle et sobre en énergie

Objectif 2013 : - 25 % GES

- 1) Réaliser un diagnostic (*économique et énergétique*) de la flotte de véhicules actuelle avec objectif de réduction de la consommation de 5% par an
- 2) Acquérir de façon pluriannuelle un parc de véhicules propres (*gamme, classe énergétique*)
- 3) Réserver les véhicules de la flotte uniquement à des usages professionnels
- 4) Proposer une formation d'éco-conduite aux agents utilisateurs des véhicules
- 5) Mener une enquête sur les potentialités d'utilisation de vélos par les agents et conditions de mise en œuvre
- 6) Acquérir un parc de vélos avec et sans assistance électrique
- 7) Mener une étude globale de rationalisation des déplacements hors agglomération privilégiant l'utilisation de la visioconférence puis des transports en commun
- 8) Etudier la mise à disposition de cartes ou abonnements STAB non personnalisés et utilisables par le personnel
- 9) Etudier avec le CNFPT les conditions de délocalisation de certaines formations sur l'agglomération
- 10) Etudier la faisabilité de la visio-conférence
- 11) Réaliser une refonte du système de remboursement des déplacements professionnels
- 12) Sensibiliser les agents aux déplacements alternatifs
- 13) Inciter les agents à utiliser les transports en commun, le vélo et la marche
- 14) Etudier la mise en œuvre d'une information partagée pour favoriser le covoiturage
- 15) Approfondir les enquêtes déplacements réalisées lors du bilan carbone afin de mieux connaître les modes de déplacements des utilisateurs
- 16) Harmoniser les horaires des activités et ceux des transports en commun
- 17) Inciter les utilisateurs à recourir à des modes alternatifs à la voiture

AXE 2 ■ Achats publics éco-responsables et gestion économe des ressources

Objectif 2013 : - 15 % GES

- 18) Engager politiquement la collectivité dans la démarche par une délibération spécifique
- 19) Créer et animer un réseau éco-achats Communauté/Villes membres en complémentarité du Réseau Aquitain des Achats Publics Responsables
- 20) Formation de l'ensemble des acheteurs aux achats responsables
- 21) Elaborer un catalogue restreint de produits éco-responsables pour les fournitures
- 22) Intégration de critères carbone/énergie dans chaque type de marchés publics (*fourniture, travaux, services*)
- 23) Réaliser des groupements de commande
- 24) Mise en place d'outils de suivi et d'évaluation : fiche navette pour chaque marché avec critère GES et climat
- 25) Etudier la mise en œuvre d'un fond revolving destiné à l'efficacité énergétique
- 26) Mettre en place une gestion exemplaire du papier, de l'eau et des déchets
- 27) Valoriser les économies d'énergie par des CEE (*Certificats d'Economies d'Energie*)

- 28) Gérer de façon éco-responsable les espaces verts autour des sites de l'administration
- 29) Mener des campagnes de sensibilisation selon les usages (*éclairage, chauffage/climatisation, informatique, équipements bureautique*)
- 30) Réaliser un guide de l'éco-agent

AXE 3 ■ Performance énergétique et adaptation des bâtiments et infrastructures

Objectif 2013 : - 30 % GES

- 31) Réviser les contrats de maintenance chauffage et climatisation en intégrant des critères d'objectifs de réduction des consommations.
- 32) Ajuster les contrats d'abonnements EDF et GDF aux besoins réels (*bilan annuel Dialège, ...*)
- 33) Réaliser et afficher les DPE (*Diagnostic de Performance Energétique*) sur les bâtiments de plus de 1 000 m² et recevant du public de la 1^{ère} à la 4^e catégorie
- 34) Suivre les consommations et améliorer la programmation des équipements par la mise en place d'un système d'information des flux centralisé
- 35) Etudier l'optimisation et la modularité de l'éclairage intérieur
- 36) Equiper les bureaux de capteurs climatiques (*température, humidité, éclairage*) pour sensibiliser les agents aux comportements économes pour le chauffage et la climatisation
Rationaliser les équipements de climatisation, en évitant le rajout d'appareils mobiles de chauffage
- 37) Réaliser des diagnostics énergétiques approfondis sur les bâtiments existants et programmer un plan pluriannuel des travaux de rénovation pour atteindre une consommation d'énergie de 50 à 80kW /m²/an
- 38) Construire tout nouveau bâtiment avec un objectif de 50 kWh/m²
- 39) Etudier la mise en place d'une gestion technique centralisée (*GTC*)
- 40) Favoriser les matériaux sobres en énergie lors de tous travaux de rénovation
- 41) Favoriser les investissements permettant la captation des émissions de GES des stations d'épuration
- 42) Etudier un nouveau système de chauffage et de climatisation
- 43) Etudier la faisabilité d'optimiser l'éclairage public sur Bd du BAB

AXE 4 ■ Production et consommation d'énergies renouvelables et locales

Objectif 2013 : Conso et production d'ENR de 8%

- 44) Etudier la faisabilité d'achat d'énergies vertes afin d'atteindre 21% des consommations d'électricité
- 45) Etudier la faisabilité d'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments et installations publiques
- 46) Etudier la faisabilité de production d'électricité à partir des eaux usées

AXE 5 ■ Coordination, évaluation et communication du plan climat CABAB coordonnées avec les villes

- 47) Coordonner le management de la CABAB avec les trois villes : Bayonne, Anglet et Biarritz : maintien du comité de pilotage
- 48) Mettre en œuvre un système d'information et d'évaluation du PCT interne
- 49) Réaliser des bilans annuels présentés en Conseil Participatif
- 50) Créer une charte graphique Plan Climat entre la Communauté et les villes

AXE 1 ■ Transport des personnes

Objectif 2013 : - 8 % GES

- 1) Structurer, cadencer et développer le réseau de transports en commun
- 2) Développer les sites propres pour les transports en commun
- 3) Etoffer l'offre actuelle de navettes gratuites en centres villes et pour la desserte des plages l'été
- 4) Mettre en place une politique de tarification attractive
- 5) Installer des bornes d'information facilitant l'accès et l'utilisation des transports en commun
- 6) Renouveler la flotte du matériel roulant de la STAB par de nouvelles motorisations économes et moins polluantes suivant l'offre disponible, ainsi qu'adaptée à la multimodalité (*rails à vélos*)
- 7) Organiser des stages d'éco-conduite à destination des chauffeurs de la STAB avec suivi des consommations
- 8) Etudier les modalités d'incitations permettant de favoriser le co-voiturage
- 9) Mettre en place un service d'auto-partage
- 10) Mettre en place des zones de relais et d'échanges stratégiques pour favoriser la mobilité combinée entre V.L./rail/bus/ vélo/ marche
- 11) Avoir une réflexion sur l'implantation et la temporisation des feux tricolores sur l'agglomération intégrant l'expérimentation
- 12) Mettre en place un schéma directeur de circulation piétonne et cyclable adapté à l'ensemble des usages urbains dans le cadre de la révision du PDU
- 13) Poursuivre les négociations avec la région Aquitaine pour mettre en place des dessertes cadencées des lignes desservant l'agglomération et la conurbation Bayonne San sebastian
- 14) Faciliter l'utilisation des infrastructures existantes par les usagers habitant à l'extérieur de l'agglomération (*ticket bus combiné, dessertes navettes centre ville, ...*)
- 15) Négocier avec la région Aquitaine pour optimiser le fonctionnement et l'utilisation de la ligne Bayonne St Jean Pied de Port
- 16) Optimiser du point de vue environnemental et multimodal le positionnement de la future ligne et gare LGV
- 17) Pour le tourisme de loisir ou d'affaires, inciter les opérateurs locaux à faciliter l'usage du train dans leurs offres
- 18) Créer le pôle multimodal de Bayonne
- 19) Réaliser un taxi-way nord à l'aéroport dans le but de diminuer l'attente des aéronefs au sol et en vol
- 20) Améliorer la desserte de l'aéroport avec les transports urbains
- 21) Mettre en place un dispositif de comptabilisation des usages des différents modes de transport, avec bilan annuel transposé en Kms, type d'énergie utilisée et émissions de GEZ par mode
- 22) Faire le lien avec le schéma de mobilité durable du Pays Basque, le SRIT, l'étude DRE sur les émissions de polluants liés aux transports en Aquitaine, les Plans Climat Aquitain, Basque et Communauté

AXE 1 ■ Transport des marchandises

Objectif 2013 : stabilisation par rapport à 2006 des GES

- 23) Améliorer l'organisation des livraisons en centres villes de Bayonne et Biarritz
- 24) Développer le fret ferroviaire dans l'objectif de capter l'augmentation d'une partie du trafic routier
- 25) Mettre en place une comptabilisation des émissions de GES du fret ferroviaire sur le territoire de la Communauté du BAB

AXE 2 ■ Habitat et logement

Objectif 2013 : -13% GES

- 26) Utiliser les leviers du PLH pour favoriser l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation
- 27) Etudier les conditions permettant de moduler les aides au logement, en fonction d'atteintes d'objectifs de performance énergétique pour inciter les bailleurs à construire dès 2010 des bâtiments de logements passifs et plus généralement d'objectifs de qualité environnementale (HQE)
- 28) Mener une étude énergétique du patrimoine résidentiel de l'agglomération par typologie de logements afin de définir un dispositif d'interventions prioritaires à mener et l'ingénierie nécessaire
- 29) Décliner en fonction des résultats de l'étude, les modalités d'intervention de la Communauté
- 30) Dans le cadre de la prochaine délégation des aides de l'ANAH (2010), étudier les conditions de leur éco-conditionnalité ou bonification en réponse aux objectifs d'efficacité énergétique supérieurs à la réglementation
- 31) En lien avec les dispositifs concernant les publics en difficulté (FSL, PDALPD), mettre en place des actions de lutte contre la précarité énergétique
- 32) Mettre en place une ingénierie de conseil, orientation de travaux, identification des aides et assistance au montage de dossier - En lien avec les dispositifs existants dont le point info énergie (PIE)
- 33) Etudier la faisabilité et la pertinence d'un outil de visualisation des pertes énergétiques sur le bâti du territoire de l'agglomération (*thermographie aérienne ou autre*)
- 34) Inciter à la réduction de la consommation électrique spécifique (*hors chauffage*) dans les logements

AXE 3 ■ Aménagement de l'espace

Objectif 2013 : - 20 % GES pour nouveaux aménagements

- 35) Intégrer dans les PLU les mesures destinées à faciliter l'atteinte des objectifs de réduction de GES (*Majoration du COS, densification, réinfiltration des eaux pluviales dans la parcelle...*)
- 36) Pour tout aménagement, intégrer les démarches de qualité environnementale et de développement durable.
 - Critères d'efficacité énergétique, de réduction d'impact carbone et environnemental, de développement des énergies renouvelables dans les concours et études d'aménagement, puis dans les cahiers des charges de cession de terrain.
 - Favoriser le maintien ou la création d'espaces maraîchers et/ou de jardins familiaux dans les zones d'habitat.Dans le cas de vente de terrains communautaires, intégrer dans les clauses de vente des objectifs d'efficacité énergétique et plus globalement de qualité environnementale (HQE)
- 37) A chaque opération d'aménagement, intégrer l'aspect des déplacements doux et transports en commun
- 38) A chaque opération d'aménagement, étudier en amont la faisabilité d'une production centralisée d'énergies renouvelables et locales (*chaufferies collectives, réseau de chaleur*)
- 39) Créer une zone d'activités zéro émissions carbone (*Projet de type Melvin-Lynch et/ou SAFAM*)
- 40) Intégrer dans l'avis de la Communauté sur le schéma départemental d'aménagement commercial, concernant l'implantation de nouvelles enseignes commerciales, la desserte par les transports urbains ainsi que des prescriptions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable
- 41) Elaborer des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales avec aptitude des sols à l'infiltration
- 42) Réaliser un guide de recommandations environnementales et de développement durable à destination des acteurs privés et publics de l'aménagement et de la construction

AXE 4 ■ Développement économique, innovation et recherche

- 43) Soutenir l'installation et le développement d'entreprises ayant des activités en lien avec le développement durable et les économies d'énergie ainsi que promouvoir les activités touristiques durables

- 44) Etudier notre participation à la SEM régionale ayant pour objectif de :
 - Accompagner la démarche des porteurs de projets de développement de production d'énergie renouvelable
 - Structurer les filières de production d'énergie d'origine renouvelable
- 45) Via les structures types C2EI ou Estia, conduire des actions pour sensibiliser les entreprises à la MDE et à la production décentralisée de l'énergie (*Plan de déplacement d'entreprise, solaire photovoltaïque sur toits terrasses, gestion centralisée de l'énergie, ...*)
- 46) Soutenir les actions de recherche et développement des entreprises pour l'écoconception des produits (*recours à des énergies moins carbonées, diminution des rejets, matière,...*)
- 47) Soutenir et développer le potentiel local de recherche et d'innovation dans les domaines de l'énergie
- 48) Intégrer dans les critères de sélection des sujets de thèses soutenues financièrement par la Communauté d'Agglomération l'approche des questions énergétiques et climatiques et plus largement de développement durable

AXE 5 ■ Adaptation du territoire aux changements climatiques

- 49) Identifier les impacts à venir du changement climatique sur le territoire afin de bâtir une stratégie d'adaptation aux risques (*canicules, tempêtes, inondations, tsunamis*), des services à la population (*besoins en eau, en énergies*), et dans une optique d'adaptabilité économique des entreprises
- 50) Adapter le choix des essences végétales lors d'aménagements d'espaces verts ou publics. Prendre également en compte les dimensions biodiversité et santé. Sensibiliser les entreprises locales sur ce point
- 51) Etudier l'opportunité et les conditions de mise en oeuvre d'une stratégie de compensation carbone pour la Communauté d'Agglomération et les principaux contributeurs locaux. Intégrer les effets d'une taxe carbone dans ce contexte.

AXE 6 ■ Animation territoriale et dispositif de suivi-évaluation du plan climat

- 52) Coordonner les démarches territoriales entre la Communauté d'Agglomération, les villes, le CDPB, le CG64 et la Région Aquitaine
- 53) Mettre en oeuvre une procédure permettant d'évaluer la prise en compte des objectifs du Plan Climat et des critères du développement durable dans le circuit décisionnel politique
- 54) Suivre et réactualiser le bilan carbone Territoire de l'agglomération BAB tous les cinq ans
- 55) Mettre en place des procédures de comptabilisation des données techniques et financières du bilan carbone
- 56) Faire évoluer le conseil consultatif en Conseil Participatif rassemblant les acteurs du territoire sur les questions énergétiques et climatiques
- 57) Etudier la pertinence et l'opportunité de créer une Agence locale de l'énergie à l'échelon du bassin de vie
- 58) Elaborer et mettre en oeuvre un plan de communication et de sensibilisation des habitants de l'agglomération sur «Energie et Climat» en tenant compte des objectifs recherchés et des axes d'interventions de la Communauté
- 59) Etudier les conditions d'octroi d'un label Plan Climat reconnaissant des actions exemplaires portées par des tiers.



Axe Solidarité et Créativité



Pour l'axe « Solidarité et Créativité », l'Agglomération doit assumer tout particulièrement son rôle de centralité en matière d'équipements culturels et sportifs, compte tenu notamment d'une population étudiante et lycéenne en pleine évolution et d'un tissu associatif très dynamique.

Pour Bayonne, l'enjeu dominant est d'actualiser et de dynamiser une offre culturelle généraliste, solidement établie et repérée, qu'il convient de doter de nouveaux atouts. Valoriser l'existant, restaurer des équipements, créer de nouveaux lieux de culture attractifs, ouvrir de nouvelles opportunités événementielles, tels sont quelques uns des axes privilégiés.

Anglet, pour sa part, est engagée dans un processus d'émergence d'une offre culturelle correspondant à la réalité socio-démographique de la Ville mais aussi à une vie associative dynamique. Il importe dans cet esprit de doter la Ville d'infrastructures et d'équipements adaptés et d'arrêter une stratégie complémentaire de celles des Villes voisines.

Quant à Biarritz, elle a développé une offre très généraliste, rehaussée par des événements de dimension nationale et internationale. Elle bénéficie d'un équipement complet et performant et s'efforcera de développer son action culturelle pour en faire un levier puissant du développement touristique de la station.

Pour autant, les politiques culturelles des trois Villes sont harmonisées et représentent en définitive une offre d'agglomération qui, pour être pleinement efficace, appelle cohérence et coordination en permanence.

Par ailleurs, on constate que l'attractivité culturelle représente un atout supplémentaire pour le développement touristique et la progression des « courts séjours » renforce encore cette tendance.

L'intercommunalité, en aidant à la création d'équipements culturels nouveaux, participe à la structuration de l'offre complémentaire.

La Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz porte ainsi particulièrement son attention sur les opérations structurantes de création ou de restructuration d'équipements culturels et sportifs. Dans ce cadre, il est proposé l'inscription au Contrat d'Agglomération des opérations suivantes :

- **Salle culturelle de Quintaou à Anglet, qui viendra compléter l'offre culturelle sur l'agglomération**
- **rénovation de la Patinoire de la Barre à Anglet, à destination notamment de la jeunesse**
- **construction du complexe aquatique des Hauts de Sainte-Croix à Bayonne, répondant aux exigences de la Haute Qualité Environnementale**
- **équipements sportifs permettant la pratique sportive des lycéens et des étudiants à Bayonne**

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz sera partenaire de l'opération de rénovation urbaine de l'ANRU des Hauts de Saint-Croix et accompagnera les opérations de logements étudiants.

Elle assurera également la maîtrise d'ouvrage de l'Ecole Supérieure d'Art à Biarritz et de l'extension de l'Ecole d'Art à Bayonne, dans le cadre du développement de l'enseignement supérieur artistique sur l'Agglomération. Cette dernière opération s'intégrera plus particulièrement dans la création d'une « Cité des Arts » sur le site de Saint-Croix à Bayonne.

Salle culturelle du Quintaou

A ■ Nature de l'opération

Construction d'une salle de spectacles sur le site de Quintaou en liaison avec la médiathèque existante. La jauge maximale est fixée à 800 places, avec salle de répétition, équipements annexes et salles associatives.

B ■ Maîtrise d'ouvrage

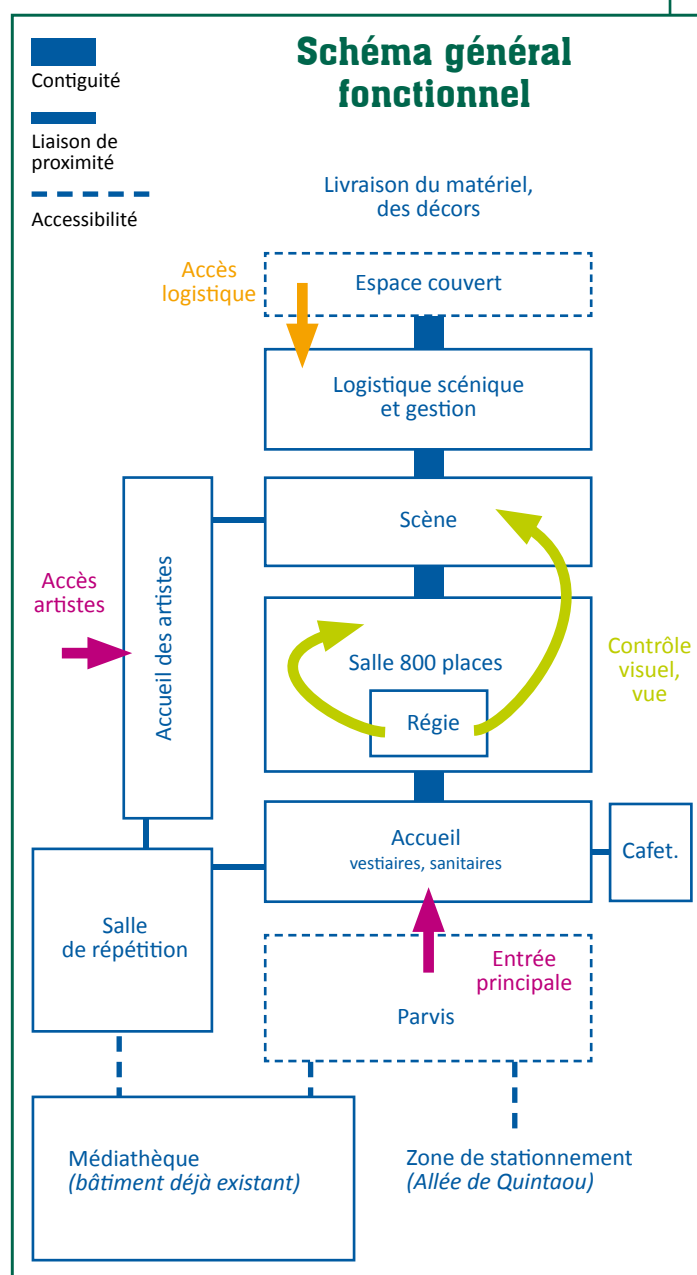
Ville d'Anglet

C ■ Montant prévisionnel

Montant de l'investissement : 8 000 000 € hors taxes

D ■ Avancement de l'opération

- concertation en cours avec les Associations culturelles
- projet culturel en cours de finalisation
- Programmation (cabinet IOSIS CONSEIL) : en cours
- Concours d'architecture / Etudes de Projets : année 2009
- Réalisation des travaux : 2010 - 2011



Rénovation de la patinoire

A ■ Nature de l'opération

Les espaces publics du site de La Barre à Anglet ont fait l'objet de travaux récents de réhabilitation (*travaux achevés en juin 2007*).

Le bâtiment de la patinoire, situé au cœur de cet espace de grande qualité, nécessite d'être modernisé et développé. Il constitue en effet un maillon indispensable du développement des sports de glisses sur le site entre le surf, le roller et le skate pratiqués sur l'océan et l'aire de roule.

Les principaux éléments de programme comprennent :

- la rénovation complète de la piste de glace.
- la rénovation complète des installations techniques.
- des travaux d'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité du bâtiment.



- le ravalement esthétique des façades pour intégration au site du bâtiment.
- de la production d'électricité renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques sur le versant Sud de la couverture.
- la création éventuelle d'une petite aire de glisse à destination des enfants et débutants.

B ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville d'Anglet

C ■ Montant prévisionnel

Montant de l'investissement :

4 000 000 € hors taxes

D ■ Avancement de l'opération

- Programmiste retenu ➡ ISC
- Choix du scénario ➡ 3 octobre 2008 par comité de pilotage
- Programme définitif ➡ premier semestre 2009
- Choix du maître d'œuvre ➡ second semestre 2009
- Objectif démarrage des travaux ➡ courant 2010

Construction du complexe aquatique des Hauts de Sainte Croix

A ■ Nature de l'opération

L'équipement sera implanté avenue Marcel Breuer, le bâtiment sera semi-enterré dans la butte du parc des Hauts de Sainte Croix et abritera :

- un bassin sportif de 8 lignes d'eau
- un bassin d'apprentissage
- une lagune de jeux de 60 m²

■ L'équipement disposera d'une toiture végétalisée. Ainsi l'équipement aquatique sera intégré dans la butte existante afin de minimiser l'impact sur l'environnement. Cette toiture qui comprendra un puits de lumière fera le lien entre le bâtiment et les espaces verts du site.

■ De larges baies amovibles permettront d'ouvrir la zone bassins, en période estivale, sur de vastes plages extérieures Sud et Sud-Est.

■ Une attention particulière sera portée à la configuration des plages et de la pataugeoire pour un accueil attractif des familles et de leurs enfants. Création de solarium et d'espaces ludiques autour des bassins.

■ Enfin, l'équipement sera innovant en matière de maîtrise d'énergie et de développement d'énergie renouvelables. Ainsi, des dispositifs de recyclage des eaux pluviales seront mis en œuvre (*fossé aquatique végétalisé*), et l'importante façade Sud permettra l'aménagement de panneaux solaires ou photovoltaïques. Il répondra aux exigences de la démarche Haute Qualité Environnementale et aux règles d'éco-conditionnalités.

■ Des panneaux solaires permettront d'assurer 50 % des besoins énergétiques pour le chauffage des eaux de baignade et un système de pompe à chaleur assurera le complément.

Il sera ensuite procédé à la réalisation des travaux des abords.

B ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Bayonne

C ■ Montant prévisionnel

Montant de l'investissement : 9 400 000 € HT

D ■ Avancement de l'opération

- Programme mené en juin 2007
- Choix du lauréat Conception réalisation en mai 2008
- Etudes et travaux : 24 mois à compter de septembre 2008
- Livraison de l'équipement en 2010



■ Equipement sportifs permettant la pratique sportive des lycéens et des étudiants

A ■ Nature de l'opération

Création de terrains de sports à la Floride :

- Construction d'un terrain de football synthétique de dimensions : 117m x 75m
- Construction d'un terrain de football en gazon naturel de dimensions : 107m x 67m
- Reconfiguration d'un espace d'entraînement multisports football/rugby/athlétisme
- Construction à proximité immédiate de vestiaires
- Eclairage de l'ensemble des équipements
- Aménagement des abords

L'ensemble de ces équipements est réalisé en priorité pour les lycéens et les étudiants, suite notamment à la désaffectation du gymnase de Paul Bert.

Le site de La Floride retenu est à proximité immédiate de la salle de sports réalisée par l'UPPA en 2006.



B ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Bayonne

C ■ Montant prévisionnel

Terrain synthétique	800 000 €
Terrain naturel	500 000 €
Eclairage des deux terrains	600 000 €
Vestiaires	500 000 €
Sous-total	2 400 000 €
Espace multisports	1 900 000 €
Abords	700 000 €
Total	5 000 000 €

D ■ Avancement de l'opération

Chemin d'accès au terrain réalisé avec fourreaux et gaines en attente au droit des vestiaires.
Terrain synthétique remblayé et nivelé à la côte.

Tableau de synthèse des financements

Opérations	Montant Total (en M€ HT)	FEDER	Etat	CRA	CG64
Compétitivité et attractivité					
Rénovation et Agrandissement du Musée de la Mer	13,42	2,00	0,50 (FNADT)	1,50	1,50
Création d'un Espace d'Activités Economiques sur le plateau des Hauts de Bayonne	-	x		X (2)	X
Excellence environnementale					
Mobilité durable					
■ Création d'un pôle intermodal en gare de Bayonne	7,50	30% axe 3.1.3.2	0,70	20% (1) 25% (3)	x (+CG40)
■ Développement du Réseau de pistes Cyclables	5,00	30% (1) axe 4.1.1.3	1,00	15% (4)	1,00
Aménagement du littoral Angloy					
■ Ré-ensablement des plages	2,00		x	x (5)	x
■ Confortement des falaises	1,00		x	20%	x
■ Aménagement du littoral	2,00	30% (1) axe 4.1.1.3	x	20% (1)	x
Consolidation de falaises de la Côte des Basques	2,00		0,60	20 %	0,30
Maintien de l'agriculture Périurbaine (site d'Ansot)	0,50	0,10		0,10	0,10
Qualité des eaux de baignades et protection contre les inondations	21,00	30% (1) axe 3.2 ou 4.1 à voir	2,10	10 % (6)	2,10
Plan climat et maîtrise de l'énergie	-	30% (1) axe 3.1.2	x	x (7)	x
Solidarité et créativité					
Salle culturelle du Quintaou	8,00			1,00	0,60
Rénovation de la Patinoire	4,00	30% (8) axe 3.1.2	0,38	0,50	x
Construction du complexe aquatique des Hauts de Sainte Croix	9,40	2,52	0,60	0,904	0,904
Equipements permettant la pratique sportive des lycéens et des étudiants	5,00		0,50	0,50	x

(1) assiette éligible à confirmer

(2) participation aux études

(3) réseaux de pistes du schéma régional

(4) boucles touristiques

(5) participation acquise à préciser suivant programme technique

(6) sur assiette éligible pour les bassins

(7) participation à examiner projet par projet du plan climat

(8) assiette à préciser et répondre à l'appel à projet photovoltaïque dans le cadre du PRAE

Les financements du FEDER, de L'Etat et du Conseil Général sont indiqués pour information.



BAYONNE ANGLLET BIARRITZ
la Communauté



**la Communauté
d'Agglomération
de Bayonne Anglet
Biarritz**

15 avenue Foch
64100 Bayonne
Tél. : 05 59 44 72 72

Courriel : Communication@agglo-bab.fr